

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 MARS 2019

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Convention entre la Ville  
de Saint-Germain-en-  
Laye et l'Ensemble  
Calliopée dans le cadre  
d'une résidence au CRD  
subventionnée par la  
DRAC**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 mars 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 mars 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 mars 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix neuf, le 28 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars deux mille dix neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame BURGER, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESJEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur RICOME à Monsieur de l'HERMUZIERE  
Madame DORET à Madame GUYARD  
Madame VERNET à Monsieur OPHELE  
Monsieur MITAIS à Madame LESJEUR  
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

**Etait absente :**

Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur LETARD

**N° DE DOSSIER** : 19 D 02

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET L'ENSEMBLE CALLIOPEE DANS LE CADRE D'UNE RESIDENCE AU CRD SUBVENTIONNEE PAR LA DRAC

**RAPPORTEUR** : Madame ADAM

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des projets pédagogiques et artistiques soutenus par le Ministère de la Culture, via la DRAC d'Île-de-France, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy de Saint-Germain-en-Laye (CRD) a élaboré un partenariat avec un ensemble musical professionnel, l'Ensemble Calliopée, sous la forme d'une résidence pour l'année scolaire en cours (2018-2019), qui prolonge un partenariat mis en œuvre en 2017-18.

Le nouveau projet comprend plusieurs actions pédagogiques donnant lieu à des restitutions publiques, notamment :

- dans le cadre du « plan chorales » un travail associant des chorales d'écoles élémentaires, des ensembles instrumentaux et vocaux du CRD et l'Ensemble Calliopée pour un concert au Manège royal le 13 avril prochain ;
- un récital de musique de chambre avec des élèves du CRD et des membres de l'Ensemble Calliopée à la Maison natale de Debussy le 30 mars prochain ;
- une restitution publique le 21 juin au Domaine national, pour la fête de la musique.

Le Ministère a accordé une subvention de 14 000 € pour ce projet, que le Maire a été autorisé à solliciter par délibération du Conseil Municipal de février 2018.

Une convention doit être adoptée entre la Ville et l'Ensemble Calliopée afin de confirmer les conditions de mise en œuvre de ce projet, conformément au dossier de demande subvention accepté par le Ministère.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'Ensemble Calliopée pour l'ensemble des projets liés à la résidence de cet ensemble au CRD en 2018-2019 et telle qu'annexée à la présente délibération.



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre les soussignés :

#### **Ensemble Calliopée**

Association régie par la loi 1901

Domicilié : 9 rue Edouard Vaillant – 93100 Montreuil

N° SIRET : 433 485 570 000 33 – APE : 9001Z

Licence : 2-1068234

N° TVA Intracommunautaire : FR 32433485570

Représenté par Madame **Marion CORNIERE**, en qualité d'administratrice

Ci-après dénommé "l'ENSEMBLE"

**d'une part,**

ET

#### **Ville de Saint-Germain-en-Laye**

16, rue de Pontoise - 78100 Saint-Germain-en-Laye

N° SIRET : 217 805 514 000 15 - Code APE : 8411Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 13 217 805 514

Représentée par Monsieur **Arnaud PÉRICARD**, en qualité de Maire,

Personne en charge du suivi de la résidence : M. Gilles Dulong, Directeur du CRD Claude-Debussy

3, rue du Maréchal Joffre - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Téléphone : 01 30 87 21 65 ; Mail : gilles.dulong@saintgermainenlaye.fr

Ci-après dénommé "l'ORGANISATEUR"

**d'autre part,**

### Il a été convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 – Objet

Dans la continuité du partenariat pédagogique et artistique noué en 2017-2018, l'Ensemble Calliopée et le Conservatoire Claude-Debussy de Saint Germain-en-Laye poursuivent leur collaboration sur le thème de la création et de la transmission.

L'ORGANISATEUR accueille l'ENSEMBLE d'octobre 2018 à juin 2019 pour une « Résidence de l'Ensemble Calliopée au Conservatoire Claude-Debussy de Saint-Germain-en-Laye », afin de mener un projet pédagogique et artistique au sein de son établissement et à destination de ses élèves de 1er, 2ème et 3ème cycles (chorales, classes d'orchestre, classes de musique de chambre, classes instrumentales) et faisant

intervenir également des élèves d'écoles élémentaires de Saint-Germain en Laye.

## **ARTICLE 2 – Le projet pédagogique et artistique**

Ce nouveau projet pédagogique et artistique, fort des liens noués avec les élèves et les professeurs, propose de mettre la transmission au cœur de l'apprentissage et de l'appréhender par le « faire ensemble ». Le projet vise à mettre les élèves en situation de répétitions et concerts avec des musiciens professionnels qui leur insufflent par le partage cet art de « donner à l'autre ». Des ensembles sont constitués en fonction des instruments joués et des niveaux, et des programmes conçus afin d'être présentés en concerts.

Le projet souhaite se construire dans le cadre d'une ouverture sur la ville et son territoire. Les concerts seront donc programmés « hors les murs » afin d'intégrer les élèves dans une démarche de participation à l'animation de leur ville, avec un encadrement professionnel.

L'Ensemble Calliopée commence par ailleurs une résidence artistique au Musée d'Archéologie Nationale à Saint-Germain-en-Laye, partenariat axé sur des valeurs communes avec cette institution de démocratisation artistique et culturelle. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un accès à la connaissance du passé des hommes pour enrichir la perception du présent et ouvrir la réflexion sur l'avenir. Il explore la thématique des origines de la musique en s'appuyant sur le répertoire musical existant et la création.

Le projet au conservatoire s'inscrit dans cet esprit et ira à la rencontre des 3 créateurs contemporains invités par l'Ensemble Calliopée dans le cadre de leurs recherches sur les origines : Krystof Maratka, Tony Di Napoli et Thierry Pécou.

Les objectifs de ce projet pédagogique et artistique sont :

- Le prolongement et extension du partenariat avec l'ensemble Calliopée (2017-18), en vue de la transmission et de la production publique d'un répertoire associant musiciens professionnels, élèves du CRD et chorales des écoles élémentaires de Saint-Germain-en-Laye.
- L'accès participatif à la musique dans le cadre du « plan chorale » préconisé conjointement par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale en direction d'élèves d'écoles élémentaires des quartiers excentrés et éloignés du CRD.
- La découverte d'un répertoire contemporain original par la production d'œuvres (compositeurs : Krystof Maratka, Tony di Napoli, Thierry Pécou) : ateliers, répétitions et concerts encadrés par l'ENSEMBLE, les professeurs du CRD et les enseignants des écoles partenaires.

## **ARTICLE 3– Programme musical et pédagogique**

Le projet comprend :

1. - **Deux ateliers avec Tony Di Napoli (lithophones) / le mercredi 16 janvier 2019 au Conservatoire**, en lien avec le concert « Pierres enchantées » du 20 janvier au Musée d'Archéologie Nationale.

Lithophones, pierres sonores, pierres sonantes, sont des instruments de musique en pierre. On les retrouve de la préhistoire à nos jours et à travers le monde entier. Durant cet atelier pédagogique, Tony Di Napoli présente à partir de ses lithophones qu'il crée en pierre calcaire, différents aspects sonores et visuels de ces instruments de musique insolites faisant partie de la famille des percussions.

Il propose également une partie pratique par diverses expériences acoustiques afin de comprendre le son comme matière vibratoire à ressentir non seulement avec les oreilles mais également avec le corps.

2. - **Un concert de musique de chambre partagé le samedi 30 mars 2019 à la Maison natale de Debussy à Saint-Germain-en-Laye**, réunissant 8 élèves du Conservatoire et 3 musiciens professionnels de l'Ensemble Calliopée.

Les élèves sont issus des classes de musique de chambre, violoncelle, saxophone, flûte, clarinette et piano.

Programme musical :

**Claude Debussy** – *Prélude à l'après-midi d'un faune* pour flûte, clarinette et piano

**Béla Bartók** – *Contrastes* pour violon, clarinette et piano

**Aram Khatchaturian**, *Trio* pour violon, clarinette et piano

**Mel Bonis** – *Suite en trio* op. 59 pour violon, flûte et piano

**Thierry Pécou** – *Princesse Iwa* pour ensemble de flûtes

**Claude Debussy** – *Rhapsodie* pour saxophone et piano

**Sergueï Rachmaninov** – *Trio élégiaque* pour violon, violoncelle et piano

**Des répétitions-ateliers** sont organisées en amont du concert pour préparer les différentes œuvres du programme.

3. - **Un grand concert « La Forêt invisible » le samedi 13 avril 2019 au Manège Royal de Saint-Germain-en-Laye**, réunissant trois orchestres du CRD (80 élèves), une chorale de 100 enfants (50 enfants de deux classes de l'école élémentaire Marie-Curie / 50 enfants de 5 classes de formation musicale du CRD) et 7 musiciens professionnels encadrants de l'Ensemble Calliopée ainsi que le compositeur Krystof Maratka.

Le conte musical la *Forêt invisible* dévoile aux enfants musiciens de nouveaux univers sonores à travers un voyage initiatique qui fait l'allusion à une *forêt*, un espace libre, naturel et créatif qui est à l'origine de sons envoûtants, métaphore d'un orchestre symphonique, source de pouvoirs spirituels et invisibles de la musique.

En parallèle, l'Ensemble Calliopée propose un œuvre magistrale de son répertoire, le fameux *Chant de Linos* d'André Jolivet.

Cette œuvre incantatoire est inspirée de la mythologie grecque, elle évoque Linos, le fils de la muse Calliope qui apprit la musique à Orphée; et retrace la philosophie de Jolivet qui concevait la musique comme une manifestation directement reliée au système cosmique de l'univers

### **Programme musical :**

- Chanson *Murmure du Vent*, chanson scandinave (arrangement avec ensemble par la classe de Gildas Guillon) avec les chorales du CRD et les musiciens de l'Ensemble Calliopée

- **André Jolivet** (1952-) - *Le chant de Linos* pour flûte, harpe et trio à cordes avec les musiciens de l'Ensemble Calliopée

- **Wolfgang Amadeus Mozart** (1756-1791) - *Adagio du concerto* pour flûte et harpe

- **Georges Bizet** (1838-1875) - *L'arlésienne*

- **Claude Debussy** (1862-1918) - *Danses sacrée et profane* pour harpe solo et cordes par les orchestres du conservatoire (dir. Michel Pozmanter) et les musiciens de l'Ensemble Calliopée

- **Krystof Maratka** (1972-) - *La forêt invisible* - Fable mélodramatique pour cordes, bois, cuivres, récitant, koncovka (flûte populaire) et chœur (2018)

Avec les musiciens de l'Ensemble Calliopée :

Maud Lovett, violon/ Karine Lethiec, alto/ Florent Audibert, violoncelle

Anne-Cécile Cuniot, flûte/ Delphine Benhamou, harpe

Félix Baccik, trombone/ Corentin Morvan, euphonium

Kryštof Mařatka, récitant et joueur de koncovka (flûte populaire)

Direction des chœurs : Cécile Verdeaux

Direction des orchestres : Michel Pozmanter

**Ce programme fait l'objet de nombreux ateliers de préparation** avec le compositeur Krystof Maratka en lien avec les chorales des écoles et du conservatoire ainsi qu'avec les musiciens encadrants de l'Ensemble Calliopée en lien avec les élèves des orchestres.

4. - **Un grand concert « Voix enchantées » le 21 juin 2019** dans le Domaine de Saint-Germain-en-Laye, dans le cadre de la Fête de la musique. Ce concert fera inter-

venir aux côtés des musiciens de l'Ensemble Calliopée, des ensembles instrumentaux avec des élèves du conservatoire.

Ce concert sera participatif et inclura les familles souhaitant y participer.

Le programme musical est élaboré autour du compositeur Thierry Pécou, tissant des liens entre son œuvre et du répertoire classique.

Pécou va à la rencontre de cultures éloignées dans l'espace et dans le temps. Langues et imaginaire de l'Amérique précolombienne et des sociétés amérindiennes, mythes grecs, traces de l'Afrique et de l'Amérique, mais aussi la Chine ancienne, la spiritualité tibétaine... En rencontrant ces traditions, Thierry Pécou, « rêve de faire résonner le monde entier », et cherche à redonner à la musique sa dimension de rituel et de partage commun. À ses pièces se joindront des œuvres de Maurice Ravel, Gabriel Fauré, Claude Debussy, Ernest Chausson, Jean Cras ou encore André Jolivet, autant de compositeurs qui se sont, eux aussi, tournés vers des mythes et civilisations de temps passés.

### **Programme musical:**

- **Thierry Pécou**, *Anges et Oiseaux* (1997)

pour flûte, violon, alto, violoncelle et piano solistes ; ensemble de appeaux, petites percussions, voix, ensemble de cordes et de vents.

et autres œuvres de Thierry Pécou

- œuvres de Fauré, Ravel, Debussy, Chausson, Cras, Rameau, Jolivet.

Avec :

Christophe Giovaninetti et Maud Lovett, violons

Karine Lethiec, alto

Florent Audibert, violoncelle

Anne-Cécile Cuniot, flûte

Frédéric Lagarde, piano

Shigeko Hata, soprano

Catherine Boni, mezzo soprano

**Ce programme fait l'objet d'ateliers de préparation** avec le compositeur Thierry Pécou et avec les musiciens encadrants de l'Ensemble Calliopée en lien avec les élèves des orchestres.

### **ARTICLE 4 – Obligations de l'Organisateur**

L'ORGANISATEUR fournira les salles où se tiendront les interventions pédagogiques, les répétitions et les concerts en ordre de marche et fournira le personnel nécessaire à la mise en place technique le cas échéant. Ceci pour les concerts des 30 mars à la Maison Claude-Debussy et 13 avril au Manège royal.

L'ORGANISATEUR assurera ainsi:

Dans le cadre du concert du 30 mars :

- la mise à disposition d'un grand piano de concert accordé juste avant la répétition générale ( horaire à définir).
- la mise à disposition de la salle pour une répétition le 30 mars en début d'après-midi et le concert de 17h.
- la mise à disposition d'une loge ou d'une salle sécurisée pour y déposer les affaires personnelles des musiciens.
- la mise à disposition de 5 invitations pour le concert.

Dans le cadre du concert du 13 avril :

- la présence d'un régisseur lumières pour l'installation préalable de la salle de concert ( projecteurs) en vue des répétitions des 10,12 et 13 avril.
- la présence d'un régisseur son pour sonoriser le récitant durant les répétitions des 10,12 et 13 avril et du concert du 13 avril. Le micro-casque est apporté et mis à disposition par L'ENSEMBLE.
- la mise à disposition et l'installation du matériel nécessaire (estrades, chaises, pupitres...) pour les répétitions et le concert.
- la location du matériel d'orchestre de *La Forêt invisible*.

Dans le cadre du concert du 21 juin :

- l'encadrement des élèves participants aux répétitions et au concert.

La mise à disposition du lieu du concert et son organisation sont gérées par le Musée d'Archéologie Nationale.

L'ORGANISATEUR ne pourra pas changer les lieux des interventions ou des concerts sans en référer à l'ENSEMBLE.

L'ORGANISATEUR s'engage à verser les sommes correspondant au programme aux sociétés d'auteur telle que la SACEM, ainsi qu'à la SPEDIDAM en cas d'enregistrement sonore ou de captation audiovisuelle du projet.

## **ARTICLE 5 – Obligations de l'Ensemble**

L'ENSEMBLE assume la responsabilité pédagogique et artistique des interventions et des prestations musicales qu'il réalise. Il emploie et s'assure de la présence des artistes intervenants selon le planning défini au présent contrat.

L'ENSEMBLE prendra en charge l'ensemble des rémunérations, charges sociales et fiscales des artistes intervenants et de l'administrateur chargé du suivi du projet, ainsi

que les frais de déplacement de leur domicile à Saint-Germain-en-Laye.

## **ARTICLE 6 – Communication**

L'ORGANISATEUR et L'ENSEMBLE assureront chacun selon leurs possibilités la promotion du projet pédagogique et de ses concerts publics.

L'ORGANISATEUR s'appuiera sur les services de communication de la ville de Saint-Germain-en-Laye pour l'élaboration, l'impression et la diffusion des supports de communication (tracts, affiches, cartons d'invitation, site internet, réseaux sociaux, programme de salle etc.) et ce en conformité avec la documentation convenue mutuellement avec L'ENSEMBLE.

L'ENSEMBLE propose également de participer à la conception de supports de communication (maquettes de tracts, affiches...) et s'engage à relayer la communication auprès de son public, de ses partenaires, sur ses réseaux sociaux et son site internet.

L'ORGANISATEUR et L'ENSEMBLE s'engagent à faire figurer sur les supports de communication :

- le titre du projet pédagogique tel que mentionné à l'Article 1.
- le nom du Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy
- le nom de l'Ensemble Calliopée/ Karine Lethiec, direction artistique, et de l'ensemble des artistes participants au projet.
- Et à chaque fois que cela est possible :
- les logos du Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy
- les logos et/ou mentions du soutien de la DRAC Ile-de-France et de la Ville de Saint-Germain-en-laye
- les logos des partenaires financiers de L'ENSEMBLE ou la mention suivante :

«L'Ensemble Calliopée reçoit le soutien de la DRAC d'Ile-de-France -  
Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Ile-de-France, du  
Conseil départemental du Val d'Oise, de la SACEM, de la SPEDIDAM et de  
*Musique nouvelle en liberté* ».

## **ARTICLE 7 – Photographies / Enregistrement sonore / Captation audiovisuelle**

L'ORGANISATEUR et L'ENSEMBLE s'autorisent mutuellement à procéder à la captation du son et de l'image des interventions pédagogiques et des concerts à des fins d'archives ou de promotion (sites internet respectifs, outils de promotion, réseaux sociaux respectifs..).

Pour toute captation de l'image, l'ORGANISATEUR s'engage à obtenir l'autorisation des parents d'élèves et des professeurs concernés.

Ces captations seront gracieusement mises à disposition de chacune des parties et mentionneront le titre du projet pédagogique tel que mentionné à l'Article 1, la date, le lieu, les interprètes, ainsi que les noms de l'ORGANISATEUR et de l'ENSEMBLE.

Toute exploitation à titre commercial devra faire l'objet d'un accord spécifique entre les parties et l'autorisation des parents ou des élèves majeurs.

Dans le cas de la réalisation d'un film court de type « clip promotionnel » à partir de cette captation, le montage et la diffusion ne pourront être effectués qu'après accord de toutes les personnes filmées. Celles-ci pourront s'opposer à la diffusion de tout ou partie de la captation si elles estiment que cette diffusion pourrait nuire à leur image.

Le montage de la captation pour la réalisation du film court de type « clip promotionnel » se fera en concertation entre L'ORGANISATEUR et L'ENSEMBLE. Celui-ci ainsi que l'ensemble des images et enregistrements sonores de la captation sera remis aux deux parties.

En cas de captation, ces images sont destinées exclusivement à être :

- reproduites par tous procédés connus ou inconnus et notamment par numérisation, encodage et mise en mémoire informatique en vue de leur conservation dans les archives de l'ORGANISATEUR et de l'ENSEMBLE, et de leur communication au public en ligne en intégralité et/ou par extraits et en mode streaming exclusivement à partir des sites de l'ORGANISATEUR et de l'ENSEMBLE, accessible sur tous types de terminaux de réception permettant une connexion aux réseaux de communications électroniques (notamment Internet et mobile), à des fins exclusivement de promotion.

- reproduite par tous procédés techniques connus ou inconnus en vue de la représentation à des fins de promotion du concert de séquences ou montages n'excédant pas 10 (dix) minutes, validées par L'ENSEMBLE, dans le cadre d'émissions d'information et de promotion télédiffusées ou sur Internet.

L'ORGANISATEUR et l'ENSEMBLE s'autorisent mutuellement à procéder à des photographies de l'ensemble du projet pédagogique à des fins non commerciales de promotion de l'activité culturelle de l'ENSEMBLE ou de l'ORGANISATEUR, et à des fins d'archivage. Toute autre utilisation ou exploitation devra faire l'objet d'un accord particulier.

## **ARTICLE 8 – Budget / Engagements financiers**

Le budget correspondant aux interventions et prestations musicales de l'ENSEMBLE est le suivant :

Projet 1 :Atelier Di Napoli / lithophones	1.000 euros
Projet 2 : Concert partagé / Maison Claude Debussy	3.000 euros
Projet 3 : Conte-musical / La Forêt invisible	9.000 euros
Projet 4: Concert Voix enchantées	3.000 euros
avec Atelier Thierry Pecou	1.000 euros
Coordination des actions de l'Ensemble Calliopée et prise en charge administrative	3.000 euros

TOTAL HT 20.000 €

L'ORGANISATEUR s'engage donc à verser à l'ENSEMBLE, en contrepartie des dépenses sus-mentionnées, la somme de 20.000 euros HT (vingt mille euros hors taxes) sur facture. Cette facture est assujettie à la TVA de 5,5% , la somme totale est donc de 21.100 euros ( vingt et un mille cent euros).

### **ARTICLE 9 – Paiement**

Un acompte de 50% sera réglé à l'issue du concert du samedi 13 avril 2019, soit un montant de 10 550 € (dix mille cinq cent cinquante euros) par virement bancaire sur présentation d'une facture par l'ENSEMBLE.

Le règlement du solde, soit un montant de 10 550 € (dix mille cinq cent cinquante euros) dû à l'ENSEMBLE sera effectué à l'issue du concert du vendredi 21 juin 2019 par virement bancaire sur facture établie par l'ENSEMBLE.

### **ARTICLE 10 – Assurances**

L'ORGANISATEUR déclare souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux différentes interventions et concerts organisés.

L'ENSEMBLE est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

### **ARTICLE 11 – Annulation**

En cas de survenance d'un cas de force majeure rendant impossible la tenue des interventions pédagogiques ou l'organisation des concerts, la présente convention se trouverait résiliée de plein droit.

Hors cas de force majeure, l'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des

parties ayant pour conséquence l'annulation des interventions pédagogiques ou des concerts entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

### **ARTICLE 11 – Attribution de compétence**

Tout litige né ou à naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera, après épuisement des voies amiables de la conciliation et de l'arbitrage, soumis au tribunal reconnu seul compétent par les parties contractantes.

Fait à Montreuil le 14 mars 2019 en deux exemplaires originaux.

Pour l'Organisateur  
Pour le Maire et par délégation

Pour l'Ensemble  
L'Administratrice

Benoît BATTISTELLI  
Maire-adjoint en charge de la culture

Marion CORNIERE